

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2015

Présents : M.GLAIZOL Denis, Maire- M.COUTURIER Dominique, Adjoint- M.REGAL Philippe, Adjoint- M.DESCHAMPS Christophe- Mme CHANTIER Christiane - Mme DESBOS Monique- Mme MONTET Véronique - M. MORFIN Marc- Mme BUFFAT-CHAPELLE Annie- M. GUILLOT Joël- Mme Chantal REGAL- M.Laurent GERY

Absents :

Excusé : Laurent ROSSI

Secrétaire de séance : M. Christophe DESCHAMPS -

Objet : CONVENTION DE SOUSCRIPTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE -

Monsieur le maire expose que pour le projet de remplacement du beffroi de l'Église plus les travaux de jointoiment intérieur du clocher et dont le coût prévisionnel s'élève à 19 397€HT il a contacté la Fondation du Patrimoine afin de nous aider dans le financement de ces travaux .

Le partenariat avec la Fondation doit être matérialisé par une convention . Cette convention s'inscrit dans le cadre d'une campagne de souscriptions qui vise à encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la dite convention .

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal , à l'unanimité des membres présents :

¶ Autorise monsieur le maire à signer la convention présentée, avec La Fondation du Patrimoine,

¶ Le charge de toutes les démarches nécessaires.

Objet : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire -

Monsieur le Maire expose que le projet de remplacement du beffroi de l'église plus les travaux de jointoiment intérieur du clocher s'élève à 19 397€ HT.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

coût total	: 19 397 € HT
enveloppe parlementaire	: 5 000 €
DETR 30%	: 5 819 €
Autofinancement	: 8 578 €

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une aide financière accordée sur la réserve parlementaire dévolue aux députés.

En conséquence de quoi , il demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à solliciter le député de la circonscription .

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

d'arrêter le projet de remplacement du beffroi de l'église et de jointoiment intérieur du clocher, d'adopter le plan de financement proposé,

solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Changement d'indice de rémunération pour la Guichetière de l'Agence Postale Communale.

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal :

Considérant les changements d'échelles indiciaires au 01 janvier 2015,
Considérant le contrat de travail en date du 27/09/2013 conclu avec Mme FRACHISSE Jacqueline,

décide de modifier ainsi qu'il suit , l'article 2 dudit contrat :

La rémunération de la guichetière de l' Agence postale Communale sera basée sur le 4 ème échelon du grade d'adjoint administratif territorial de 2ème Classe , indice Brut 337 , indice majoré 319.

Dit que ce changement s'appliquera à compter du 1er Janvier 2015.

Vente lames de déneigement -

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que plusieurs lames de déneigement acquises par la commune ne servent , aujourd'hui, plus à rien.

Une grande partie des travaux de déneigement est effectuée par un entrepreneur.

Plusieurs agriculteurs ont émis le souhait de pouvoir acquérir ce matériel.

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Conseil Municipal est compétent dans la gestion des biens mobiliers et immobiliers appartenant à la commune ,

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

¶ Décide de céder au prix de 150 € les lames de déneigement,

¶ Dit qu'un titre de recette correspondant sera émis à l'encontre des acquéreurs :

Monsieur REGAL Joël ,
Monsieur MINODIER Florian,
Monsieur AGIER Jean,
Monsieur VALLON Jean-Luc
Monsieur DESBOS Jean-Marc

¶ Charge monsieur le maire, de toutes les démarches nécessaires.

Organisation des emplois pour le périscolaire -

monsieur le maire expose que lorsque la garderie a été mise en place , en 2003, c'est l'association de l'Amicale Laïque qui a été gestionnaire de ce service. A ce jour , le personnel de la garderie intervient aussi pour le temps périscolaire. La gestion du personnel et la gestion administrative qui en découle deviennent aujourd'hui une grosse charge pour l'association qui souhaiterait que cette gestion soit en totalité prise en charge par la commune. L'assemblée propose d'étudier plusieurs solutions quant à la prise en charge de ce personnel.

Location gérance bar-restaurant -

monsieur le maire donne lecture d'un courrier transmis par la sarl IKOPHIL , actuellement en gérance du bar-restaurant-chambres d'hôtes. Monsieur GILINSKI, gérant de la SARL, dit que les mensualités qui lui sont demandées tous les mois sont trop lourdes pour le revenu qu'il retire de cette activité. Il demande que les loyers soient revus à la baisse et que cette baisse puisse s'appliquer sur les loyers 2014 non encore soldés. Le conseil , très attentif à cette situation et soucieux de préserver l'activité économique du village entend la demande faite par monsieur GILINSKI et propose avant toute décision qu'un bilan sincère lui soit fourni afin de pouvoir se positionner plus clairement .

Schéma directeur d'Eau Potable :

Laurent ROSSI est chargé d'apporter tous les éléments nécessaires à la mise en œuvre de ce programme .

DIVERS :

Philippe et Laurent ont rencontré les propriétaires riverains du chemin du Cros. Une partie du chemin est communale , l'autre partie est privée ; une entente a été trouvée avec les riverains pour la prise en charge des travaux de remise en état.

Philippe précise qu'un gros ménage a été fait dans les locaux en sous-sols de maison ST Joseph. Il y a un grand espace qui pourrait être utilisé pour y installer l'atelier des services techniques. Il faudrait y faire poser une alimentation électrique. Voir exactement comment on peut agencer cet endroit et faire une demande de devis pour une alimentation électrique.

La même opération a été faite sous le foyer des jeunes, ce qui a , aussi , libéré de l'espace pour faire du rangement.

Christophe s'est occupé des tringles à rideaux pour la salle polyvalente. Une proposition de prix devrait être faite d'ici peu.

Philippe informe l'assemblée qu'il a fait une visite inopinée au foyer des jeunes. Il a constaté que les lieux n'étaient pas entretenus correctement. Un grand désordre et beaucoup de saleté y régnaient.. Il demande à ce qu'un autre membre du Conseil Municipal soit référent avec lui pour intervenir auprès des jeunes. Il faut leur faire prendre conscience que ce bien est un bien communal et doit être entretenu et gardé en bon état s'ils veulent continuer à pouvoir l'utiliser.

Joël précise qu'il a retracé le fossé à Rompion pour que l'eau ne s'écoule plus sur la route et crée du verglas par temps de gel.

Florian demande où on en est de la pose des rideaux au kiosque. Il est difficile, voire impossible d'obtenir des informations quant à cet aménagement ; l'entreprise ne répond pas.

En ce qui concerne l'implantation du nouveau relais téléphone, il semblerait que les travaux avancent ; Les poteaux téléphoniques auraient dû être plantés si le temps avait été de la partie.

Chantal demande s'il serait possible de refaire quelques fossés sur la route qui monte part du lac et monte jusqu'au col via les chapoutiers ; il y a des endroits où l'eau sort sur les côtés et cela crée des glacières lorsque la température passe en négatif.

Il est aussi signalé une grue en place depuis longtemps à Roumezy et qui devient dangereuse de part sa position sur la voie de circulation. Avertir le propriétaire de faire le nécessaire.

La haie vers la maison des Vernières est devenu trop imposante et rétrécit dangereusement l'accotement sur une certaine distance. Signaler aux propriétaires des lieux de bien vouloir tailler la haie en respectant une distance minimale par rapport à la route.

Marc signale qu'un véhicule reste toujours garé , dans le centre du village, sur le passage protégé. Avertir cette personne qu'elle utilise les places prévus à cet effet.

Un tour de table est fait pour la préparation du bulletin municipal qui devrait sortir en avril prochain.
(promis la photo sera choisie très attentivement dixit dominique.....)

l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

D.GLAIZOL